

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

RENOVALYS N°6

Société civile de placement immobilier à capital fixe Capital social initial : 761 100 Euros
Capital social statutaire : 39 891 100 Euros
Siège social : 12, rue Médéric - 75017 Paris
821 123 999 R.C.S. Paris.

Constitution.

Au cours de l'assemblée générale constitutive réunie à Paris le mercredi 08 juin 2016, il a été procédé à l'établissement des statuts d'une Société civile de placement immobilier dont les titres sont offerts au public, régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L.214-50 et suivants et R.214-116 et suivants du Code monétaire et financier, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Dénomination. — RENOVALYS n°6

Objet social. — Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Siège social. — 12, rue Médéric – 75017 Paris.

R.C.S. — 821 123 999

Date d'expiration normale de la société. — Le 22 juin 2032.

Capital initial. — Le capital social initial est fixé à sept cent soixante et un mille cents euros (761 100 €), divisé en cent soixante dix sept parts (177) parts sociales de quatre mille trois cents euros (4 300 €) de nominal. Le capital social initial a été entièrement libéré.

Capital statutaire. — Le capital social statutaire est fixé à trente neuf millions huit cent quatre vingt onze mille cent euros (39 891 100) divisé en neuf mille deux cent soixante dix sept parts (9 277) sociales de quatre mille trois cents euros (4 300 €) de nominal.
Si, dans les douze mois de l'ouverture de l'offre au public, les souscriptions n'atteignent pas 15 % du capital statutaire, la société serait dissoute et les souscriptions recueillies auprès du public seraient remboursées.

Responsabilité des associés. — La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction du capital qu'il possède.

Augmentation de capital. — Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, et selon les dispositions relatives aux sociétés civiles de placement immobilier, la société de gestion a décidé d'ouvrir la souscription à compter du 11 août 2016 dans les conditions suivantes :

— Montant de l'augmentation de capital : trente neuf millions cent trente mille euros (39 130 000 €),

— Valeur de la part à souscrire : 5 000 euros dont :

— Nominal : 4 300 €

— Prime d'émission : 700 €

Soit un prix de souscription de 5 000 € net de tous autres frais.

La commission de souscription supporte :

— les frais de recherche de capitaux à hauteur de 9,00 % TTI (commission exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1^o- e du Code général des impôts),

— les frais de recherche des investissements à hauteur de 1 % HT soit 1,20 % TTC,

— les autres frais pour la préparation et la réalisation des augmentations de capital, l'étude, l'exécution et le suivi des programmes d'opérations de restauration immobilière, à l'exception des frais de recherche des investissements, à hauteur de 2 % HT, soit 2.40 % TTC

La commission de souscription incluse dans la prime d'émission sera versée par la SCPI à la Société de Gestion.

— Libération en totalité à la souscription

— Minimum de souscription : 2 parts

— Jouissance des parts au dernier jour du mois de la souscription.

Date de clôture des souscriptions. — 31 décembre 2017.

Retraits, cessions de parts, agrément. — Toute cession de parts à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la société de gestion. La liquidité du placement sera très limitée. L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis, si bien que les possibilités de vente seront réduites, sauf à des prix très décotés.

Société de gestion. — La société de gestion statutaire est la société ADVENIS INVESTMENT MANAGERS : Société par actions simplifiée, au capital de 2 401 457,60 euros, ayant son siège social 12, rue Médéric PARIS 75017, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 596 791, représentée par Monsieur Thibault DELAHAYE en sa qualité de Directeur Général. La société de gestion statutaire a été nommée pour la durée de la Société.

Le document d'information prévu par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 16-10 en date du 22 juillet 2016

Ce document est disponible auprès de la Société de gestion ADVENIS INVESTMENT MANAGERS

1604215